

Et si le juridique était un levier de performance Achat ?



L'informatique et les technologies - innovations, automatisations, logiciels, cloud, objets connectés, transformation digitale, sécurité, interconnexions, 5G - sont des puissants leviers de performance et de compétitivité. Comment sécuriser ses investissements projets et assurer l'efficacité de tels projets ? Comment éviter les dérives de coûts ?

Par Claudia Weber, Avocat associé fondateur du Cabinet ITLAW Avocats

Claudia Weber, avocat fondateur du cabinet ITLAW Avocats, démontre l'intérêt d'intégrer la dimension juridique dans vos Achats IT.

Les projets IT sont devenus des sujets de plus en plus complexes du fait de leur caractère transverse et multi dimensionnel : technologies, métiers, acteurs, territoires, organisations, humain et juridique. À cette complexité, bien connue des acheteurs, s'ajoutent les nombreuses réglementations applicables (nationales et européennes) qui font de la dimension juridique une variable intrinsèque à la bonne réussite d'un projet et à sa bonne gestion financière.

Cette dimension juridique se présente sous plusieurs facettes : la conformité légale, le caractère adapté des contrats, la protection de la propriété intellectuelle, des données personnelles et non personnelles, l'intégration pérenne des innovations, l'intelligence artificielle, la sécurité, les nouvelles réglementations applicables aux technologies...

Le juridique : une force pour sécuriser vos Achats

Il est encore trop rare que les achats intègrent la dimension juridique dans les négociations financières. Elle est pourtant très importante : de nombreuses directions générales et directions métiers en font une de leurs préoccupations principales, quel que soit le secteur d'activité. L'acheteur devrait aussi s'en saisir, car il est au cœur du projet.

Intégrer le juridique en amont permet à l'acheteur d'anticiper les risques financiers, technologiques et juridiques des projets, en particulier les risques de dérapage des coûts

directs et indirects, et ainsi de permettre le déploiement, l'exploitation et la valorisation des projets IT. Parce que le juridique se transforme et se rapproche de l'opérationnel, l'acheteur, en l'intégrant dans ses contrats, assure la performance et la protection de son projet.

Le contrat, véritable outil pour le succès de vos projets IT, lorsqu'il est adapté à votre Achat !

Le contrat est un outil juridique performant pour assurer l'efficacité et la performance des projets et répondre aux enjeux multiples, dont financiers, des projets IT. Il est, malheureusement, encore trop souvent perçu comme une contrainte administrative et non comme une réponse aux risques de l'écosystème SI, technologique, économique et juridique.

Or, en négociant un contrat adapté à son projet, aux contraintes de son entreprise, l'acheteur lui fait gagner compétitivité financière, performance et valeur. Il crée des économies, assure l'efficacité du projet et protège son organisation sur le plan financier, technologique et juridique.

Les temps et les états d'esprit changent, la RSE prend sa place, le RGPD se déploie et les réglementations applicables aux technologies ne cessent de croître, qu'il s'agisse de la (cyber)sécurité des Systèmes d'Information, des innovations ou de la propriété intellectuelle.

La course au numérique a mis le juridique au cœur des questions d'efficacité, de pérennité et de performance.

Intégrer la dimension juridique dans la négociation de vos contrats vous donne un temps d'avance, crée des économies et assure l'efficacité de vos projets ; Pensez-y ! ➤

